AUDIT & communication
Groupe ACS SIGMA

LA LISIERE

2 RUE DE LA LIBERATION
91680 BRUYERES LE CHATEL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS AU 31/12/2025

ACS SIGMA
AUDIT & communication
SCOFI
PROGEXA
CABINET JPM

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
118, avenue Jean Jaurès - Résidence «Le Belvédère» - Bâtiment D - 75019 PARIS
Tél. : 01 42 45 07 07 - Fax : 01 42 41 63 86 - E-mail : accueil@acs-sigma.fr
www.acs-sigma.fr
SARL au capital de 110 000 € - SIRET 378 006 191 00027 - APE 6920Z

VB

Aux Membres,

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LA LISIERE, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2.3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthodes » relative à la première application du règlement ANC N°2022-06.

VB

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A la date de signature du présent rapport, nous n'avons pas eu connaissance des documents à caractère financier remis par le Conseil d'Administration, en vue de l'Assemblée Générale.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'Administration.

VB

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une

VB

incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS,

Véronique BRAULT

Commissaire aux Comptes

VB

Bilan Actif

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025 Brut	31/12/2025 Amort. et Dépréc.	31/12/2025 Net	31/12/2024 Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	72 952	58 359	14 593	18 369
	Autres immobilisations corporelles	17 736	13 886	3 850	4 262
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total II	**90 688**	**72 245**	**18 443**	**22 630**
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 510		5 510	5 058
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	58 713		58 713	44 780
	Charges constatées d'avance	6 687		6 687	4 534
	Valeurs mobilières de placement	152 841		152 841	152 273
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	65 654		65 654	28 763
	Total III	**289 404**		**289 404**	**235 408**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	**380 092**	**72 245**	**307 847**	**258 038**

VB

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	138 539	124 879
	Excédent ou déficit de l'exercice	**11 484**	**13 660**
	Situation nette (sous-total)	**150 023**	**138 539**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	7 502	10 075
	Provisions réglementées		
	Total I	**157 526**	**148 614**
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	26 000	67 400
	Total III	**26 000**	**67 400**
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total IV		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	6 275	11 565
	Emprunts et dettes financières divers		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	30 500	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 832	9 047
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	28 948	20 994
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		417
	Produits constatés d'avance	43 766	
	Total V	**124 321**	**42 024**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	**307 847**	**258 038**

VB

Etats financiers au 31/12/2025

Compte de Résultat

VB

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	60	
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	35 655	126 424
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	471 073	430 000
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		82 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
	Utilisations des fonds dédiés	56 400	82 000
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	1 175	19
	Total des produits d'exploitation	**564 364**	**720 444**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	193 582	328 302
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	9 633	2 806
	Salaires	218 548	200 248
	Cotisations sociales	83 808	74 985
	Dotation aux amortissements et dépréciations	5 979	9 039
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	15 000	67 400
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	25 115	30 681
	Total des charges d'exploitation	**551 665**	**713 462**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**12 699**	**6 982**

VB

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**12 699**	**6 982**
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 760	1 773
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers	**1 760**	**1 773**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	140	222
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières	**140**	**222**
	RESULTAT FINANCIER	**1 620**	**1 551**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**14 319**	**8 533**
	Produits exceptionnels		**5 418**
	Charges exceptionnelles		**290**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		**5 128**
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	2 835	
	TOTAL DES PRODUITS	**566 124**	**727 634**
	TOTAL DES CHARGES	**554 640**	**713 973**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**11 484**	**13 660**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		

VB

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE

VB

Etats financiers au 31/12/2025

Annexes

Présentation de l'association

Objet sociale de l'Association :
- Lieu de création pour les arts de la rue et les arts dans et pour l'espace public.
- Accueil d'artistes en résidence de création, accompagnement et soutien à la création
- Diffusion de spectacles et d'oeuvres
- Organisation de festivals
- Écriture et mise en oeuvre de projets culturels en partenariat sur le territoire
- Lieu ressource pour les arts en espace public

Nature des activités et missions sociales réalisées :
Direction, conseil, programmation, administration, production, communication, médiation culturelle, relations publiques, relations presse, coordination, régie technique (générale et spécialisée), accueil, pour l'ensemble des projets de La Lisière :
- Résidences
- Festivals
- Représentations
- Ateliers, rencontres, projets participatifs

Pour les arts de la rue et les arts dans et pour l'espace public.
En partenariat avec les collectivités territoriales.
Activités au sein du lieu à Bruyères-le-Châtel et en Essonne plus largement.

Moyens mis en oeuvre :
Personnel : 1 directeur artistique à temps partiel, 1 directrice adjointe à temps plein, 1 administratrice à temps partiel (80%), 1 assistante production et communication à temps plein ainsi qu'1 médiatrice culturelle à temps plein.
Également présent du personnel technique intermittent (directeur technique et régisseurs).

1 à 2 stagiaires par an pour les festivals.

Mise à disposition d'espaces de travail et d'hébergement pour les résidences et la diffusion de spectacles. Apport de soutiens financiers. Recherche de financements pour les projets.
Réseaux et partenariats sur le territoire.

VB

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **307 847** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **566 124** euros et un total **charges** de **554 640** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **11 484** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception du changement de méthode que constitue la première application au 1/01/2025 des dispositions ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 et du règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023.
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2025 sont établis selon les modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de
droit privé à but non lucratif (règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018) et à défaut de dispositions spécifiques prévues dans ce référentiel, les disposition du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 et du règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

CHANGEMENT DE METHODES

L'association applique pour la 1ère fois aux comptes ouverts le 1/01/2025 les dispositions du réglement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 et du règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023.

Les données comparatives (exercice 2024) présentées dans les comptes annuels restent présentées selon l'ancien référentiel comptable.

La direction estime qu'aucune disposition du nouveau réglement n'a d'impact significatif sur les comptes annuels.

.

PRINCIPALES METHODES UTILISEES

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens :
- Constructions = entre 15 et 30 ans
- Agencements et aménagements des constructions = 10 ans
- Installations techniques = entre 5 et 10 ans
- Matériel informatique et de bureau = 3 ans

VB

Règles et Méthodes Comptables

- Mobilier = 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

NA

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

AUTRES INFORMATIONS

Fait marquant de l'exercice

L'association est soumises aux impôts commerciaux depuis le 1er janvier 2025 (impôts sur les sociétés, TVA, CET et taxe d'apprentissage).

Contributions volontaires en nature

Sur l'année 2025, aucun chiffrage n'a été transmis par les partenaires. Les estimations manquant de fiabilité faute d'information précises, les volarisations n'ont pas été effectuées.

Rémunération des trois principaux cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association

Néant

Indemnité de départ en retraite

Non calculé car non significative.

VB

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	72 952					72 952
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	4 850					4 850
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	11 095		1 791			12 886
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**88 897**		**1 791**			**90 688**
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A EITRE CEDES						
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières			25 000		25 000	
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES			**25 000**		**25 000**	
	TOTAL	**88 897**		**26 791**		**25 000**	**90 688**

VB

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			54 583	3 776		58 359
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			1 932	970		2 902
	Matériel de bureau, mobilier			9 751	1 233		10 984
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**66 267**	**5 979**		**72 245**
	TOTAL			**66 267**	**5 979**		**72 245**

VB

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : legs ou donations				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises	- d'exploitation				
	- financières				
	- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

VB

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	124 879	13 660			138 539
Excédent ou déficit de l'exercice	13 660	(13 660)	11 484		11 484
Situation nette	**138 539**		**11 484**		**150 023**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	10 075			2 573	7 502
Provisions réglementées					
TOTAL	**148 614**		**11 484**	**2 573**	**157 526**

VB

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	76 904			76 904
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	**76 904**			**76 904**
Quotes-parts virées au compte de résultat	66 829	2 573		69 402

VB

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour-sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Cf.état Subventions d'exploitation	57 400	15 000	46 400			26 000	26 000
Contributions financières d'autres org.							
Fonds dédiés sur contribution	10 000		10 000				
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	**57 400 10 000**	**15 000**	**56 400**			**26 000**	**26 000**

VB

Concours publics et subventions

31/12/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation		137 000	331 500			468 500
Subventions d'investissement						
TOTAL		**137 000**	**331 500**			**468 500**

VB

Subventions d'exploitation

Subventions d'exploitation	Fds dédiés clôt. N-1	Reports	Utilisations Mt global	Utilisations dt rbst	Transferts	Fonds dédiés clôt. N Mt global	Fonds dédiés clôt. N dt pjts ss dep.
VALOPHIS COULEURS ET SURFACES	11 000		11 000				
DRAC CULTURE ET SANTE	7 500		7 500				
DRAC RURALITE	10 000		10 000				
CULTURE ET SANTE	4 000		4 000				
CD 91	4 000		4 000				
PCT	9 900		9 900				
ARP ARPAJON	11 000					11 000	11 000
CLAP CULTURE ET SANTE		15 000				15 000	15 000
Totalisation	**57 400**	**15 000**	**46 400**			**26 000**	**26 000**

VB

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			**43 766**
VALOPHIS 3EME FRESQUE NON LIVREE	01/01/2026 30/06/2026	29 287	
ARPAJON OEUVRE NON LIVREE	01/01/2026 31/12/2026	9 479	
DRAC PROJET COULEURS SURFACES	01/01/2026 30/06/2026	5 000	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			**43 766**

VB

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**6 687**
WIX		6 687	
MAIF			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**6 687**

VB

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	5 510	5 510	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	8 678	8 678	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	48 080	48 080	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	1 955	1 955	
	Charges constatées d'avance	6 687	6 687	
	TOTAL DES CREANCES	**70 909**	**70 909**	
	Prêts accordés en cours d'exercice	25 000		
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	25 000		
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	6 275	5 373	903	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	14 832	14 832		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	5 213	5 213		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 414	15 414		
	Impôts sur les bénéfices	2 835	2 835		
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 560	4 560		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	925	925		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	43 766	43 766		
	TOTAL DES DETTES	**93 821**	**92 918**	**903**	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 289			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

VB

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**13 403**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**2**
ICNE	*2*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**5 538**
Fournisseurs factures non parv	*5 538*	
Dettes fiscales et sociales		**7 863**
Dettes prov p/ congés payés	*5 213*	
Charges sociales sur conges pa	*2 650*	

VB

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01

	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	2 864	3 030	*100,00*	*100,00*				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	**2 864**	**3 030**	*100,00*	*100,00*				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité							
Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)							

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

VB